

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 JUIN 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7 juin 2022 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Philippe Drolet, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Monsieur René Chalifoux, directeur général
Me Roch Sergerie, greffier qui prend note des délibérations.

Madame la mairesse, Lise Michaud, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 20 h.

2022-06-338 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-06-339 REGROUPEMENT DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST ET DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE MERCIER.

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de la Ville de Châteauguay, l'Office municipal d'habitation de Roussillon Est et l'Office municipal d'habitation de la Ville de Mercier ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec de se regrouper;

CONSIDÉRANT que ces offices ont présenté aux conseils municipaux de la Ville de Châteauguay, de la Ville de La Prairie, de la Ville de Saint-Constant, de la Ville de Delson, de la Ville de Sainte-Catherine et de la Ville de Mercier un projet d'entente de regroupement des trois (3) offices d'habitation et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

CONSIDÉRANT que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

CONSIDÉRANT qu'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil recommande favorablement le regroupement l'Office municipal d'habitation de Ville de Châteauguay, l'Office municipal d'habitation de Roussillon Est et l'Office municipal d'habitation de la Ville de Mercier suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-06-340 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT. RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'USINE D'ÉPURATION DIEUDONNÉ-CONSTANTINEAU ET DES POSTES DE POMPAGE DE L'ÉGLISE ET SAINT-JEAN-BAPTISTE ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 715 000 \$ POUR LE PAIEMENT DE CES TRAVAUX.

- Je, Tony Bolduc, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement décrétant des travaux de mise aux normes de l'usine d'épuration Dieudonné-Constantineau et des postes de pompage de l'Église et Saint-Jean-Baptiste et autorisant une dépense et un emprunt de 2 715 000 \$ pour le paiement de ces travaux sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Tony Bolduc, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 04.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2022-06-341 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 06.

ADOPTÉE à l'unanimité